

Avantages pour les membres



Le syndicat des professionnels de la fonction publique au service de la population canadienne depuis 1920



Le syndicat de choix des professionnels

En tant que membre de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, vous bénéficierez des avantages suivants :

- Négociation collective
- Relations du travail
- Consultation
- Expertise en classification
- Téléassistance
- Avis sur les pensions et les avantages sociaux
- Formation
- Services de recherche
- Conseillers juridiques
- Délégués syndicaux
- Communications
- Relations gouvernementales
- Programme de bourses
- Infrastructure administrative



À votre service

Quelque 140 employés à plein temps répondent aux besoins des membres de l'Institut au bureau national d'Ottawa et dans sept bureaux régionaux :

National	1-800-267-0446	(613) 228-6310
Halifax	1-800-565-0727	(902) 420-1519
Montréal	1-800-363-0622	(514) 288-3545
Toronto	1-800-668-3943	(416) 487-1114
Winnipeg	1-800-665-0094	(204) 942-1304
Edmonton	1-800-661-3939	(780) 428-1347
Vancouver	1-800-663-0485	(604) 688-8238
Région de la capitale nationale	1-800-267-0446	(613) 228-6310

Négociation collective

Avec l'aide d'un négociateur professionnel et d'un analyste de la rémunération, l'équipe de négociation de votre groupe négocie votre convention collective avec votre employeur. Cette convention établit vos conditions de travail, votre taux de rémunération, vos heures de travail, ainsi que les droits et obligations des parties à l'entente. L'équité et le respect s'obtiennent par une négociation collective efficace.

Relations du travail

Des agents syndicaux et des agents des relations du travail chevronnés interprètent les conventions collectives et les lois régissant le travail. Ils mettent leurs connaissances à contribution dans des domaines comme la santé et sécurité, les conditions de travail et les droits de la personne. De plus, ils aident les membres quant au traitement des plaintes ou des griefs à tous les paliers, y compris l'arbitrage, et représentent les membres devant des tribunaux compétents en matière d'emploi. Les représentants de l'Institut jouent un rôle actif au sein du Conseil national mixte et l'aident à élaborer ses directives.

Consultation

Des représentants de l'Institut défendent les intérêts des membres à chaque niveau de consultation (local, régional et national).

Classification

Nos spécialistes donnent des conseils en matière de classification et représentent les membres qui présentent des griefs de classification. Ils assurent la formation en ce qui concerne l'évaluation des postes, les descriptions de travail et le processus de classification.

Téléassistance

Nos conseillers répondent à des questions sur les conventions collectives, les avantages sociaux, les procédures de recours, etc.

Avis sur les pensions et les avantages sociaux

Les agents syndicaux et les agents des relations du travail de l'Institut peuvent vous aider à vous y retrouver au chapitre des pensions, de l'assurance-invalidité, des régimes de soins de santé et de soins dentaires et des autres avantages sociaux. Les services d'un conseiller sont également disponibles au bureau national.

Formation

L'Institut offre aux délégués syndicaux un programme de formation complet comprenant des cours de base et des cours spécialisés.

Services de recherche

Des agents de recherche fournissent à l'Institut des renseignements en matière de rémunération et témoignent devant les bureaux de conciliation et les conseils d'arbitrage. Ils étudient la jurisprudence en vue de l'arbitrage de griefs, examinent certaines questions (équité et harcèlement en milieu de travail) et préparent des mémoires sur les politiques gouvernementales.

Conseillers juridiques

Nos conseillers juridiques fournissent des services d'avis et de consultations juridiques sur des questions découlant de décisions gouvernementales ou de mesures législatives qui touchent soit l'ensemble des membres, soit des groupes ou des membres en particulier.

Délégués syndicaux

Les conseils et l'aide de première ligne que fournit le délégué syndical en milieu de travail en font un précieux relais entre l'Institut et ses membres. Grâce à eux, les problèmes peuvent être résolus à la satisfaction des membres avant qu'ils ne s'aggravent.

Communications et relations gouvernementales

Nous savons l'importance de tenir nos membres bien informés. C'est pourquoi les dernières nouvelles et de l'information courante sont publiées sur le site Web de l'Institut, à l'adresse www.pipsc.ca. Le *Magazine Communications* renseigne sur les enjeux et l'état des négociations. L'Institut fait connaître sa position sur les questions de l'heure par des communiqués, des conférences de presse et des entrevues.

Pour qu'on tienne compte de l'opinion des employés professionnels de la fonction publique au moment de définir les politiques publiques et d'adopter des lois, nous suivons de près les processus législatifs, entretenons des rapports avec les comités de la Chambre des communes et du Sénat et échangeons nos vues avec les députés et les décideurs.

L'Institut publie des exposés de principes, des mémoires et des brochures d'information, et des traducteurs expérimentés permettent de le faire dans les deux langues officielles.

Programme de bourses

Les bourses aident à couvrir les frais d'études et traduisent l'engagement de l'Institut à promouvoir l'éducation. Les enfants et les petits-enfants des membres titulaires et des membres retraités peuvent en faire la demande.

Infrastructure administrative

La section des services aux membres assure la tenue des dossiers, s'occupe des cotisations et des demandes d'adhésion et répond aux questions des membres.

La section du classement, du courrier et de l'imprimerie reçoit la correspondance et envoie les bulletins d'information, les questionnaires et les bulletins de vote.

La section des services financiers distribue les allocations aux groupes, aux sous-groupes, aux chapitres et aux régions et contrôle au besoin le prélèvement des cotisations.

La section des services informatiques veille à la maintenance du réseau, du site Web de l'Institut et de la base de données des membres.



Service Plus est un programme qui permet de profiter d'offres avantageuses. Seuls les membres de l'Institut peuvent s'en prévaloir. Grâce à ce programme, ils obtiennent des taux préférentiels et des rabais sur les assurances, les produits de consommation et les services financiers.

Coup d'oeil sur l'Institut

Une longue tradition

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada représente des scientifiques et des professionnels du gouvernement fédéral, de même que de certains gouvernements provinciaux et territoriaux, depuis 1920.

Nos membres

L'Institut est le plus important syndicat interprofessionnel du Canada. Nous représentons plus de 59 000 membres travaillant dans 41 professions fondées sur le savoir.

Corps dirigeant

Les délégués à l'assemblée générale annuelle, où tous les membres sont représentés, forment la plus haute instance dirigeante de l'Institut.

Dirigeants élus

Le Conseil d'administration se compose du président, de quatre vice-présidents, de neuf directeurs élus par les membres et d'un directeur élu par le Conseil consultatif. Le Conseil consultatif représente tous les groupes professionnels de l'Institut.

Autonomie des groupes

Les groupes établissent eux-mêmes leurs statuts et leurs stratégies de négociation en tenant compte de la structure de l'Institut.

Opinion politique

L'Institut n'appuie aucun parti politique, mais discute avec les politiciens des questions qui concernent ses membres.

Cotisations

Les membres titulaires de l'Institut paient tous les mêmes cotisations; le montant de ces cotisations mensuelles est fixé à l'assemblée générale annuelle.

Impliquez-vous

Les membres peuvent participer aux affaires de l'Institut en siégeant à l'exécutif de leur groupe, de leur sous-groupe, de leur chapitre ou de leur conseil régional, de même qu'à divers comités nationaux et régionaux.

L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada

250, chemin Tremblay, Ottawa (Ontario) K1G 3J8
Tél. : 613-228-6310 ou 1-800-267-0446
Télec. : 613-228-9048 ou 1-800-465-7477
Site web : www.pipsc.ca

